Nations Unies

S/PV.7310



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7310e séance

Mercredi 12 novembre 2014, à 10 h 10
New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Makadjibeye

Ordre du jour

La situation au Libéria

14-62248 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite la représentante du Libéria à participer à la présence séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. Per Thöresson, représentant du Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent adjoint de la Suède auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je donne la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à dire combien je suis satisfait de l’action menée par le Conseil de sécurité en vue de mobiliser l’appui nécessaire pour vaincre l’épidémie d’Ebola, qui, comme nous le savons tous, a de graves conséquences politiques, sociales et en matière de sécurité pour tous les pays touchés.

Il y a un mois, j’ai eu l’occasion d’informer le Conseil sur les conséquences de la crise du virus Ebola sur la paix et la sécurité (voir S/PV.7279). Tout en évoquant alors les ramifications de cette urgence sanitaire sur les plans politique et de la sécurité dans tous les pays d’Afrique de l’Ouest où nous avons déployé des opérations de maintien de la paix, notamment au Mali et en Côte d’Ivoire, j’avais néanmoins mis l’accent sur le Libéria, pays le plus touché par le virus Ebola. Aujourd’hui, je vais à nouveau me concentrer sur le Libéria, mais j’essaierai de porter mon regard au-delà de la crise sanitaire immédiate pour voir ce que nous pouvons continuer de faire, au sein de la communauté internationale, profondément engagée à l’égard de ce pays, pour veiller sur ses intérêts à long terme.

Plusieurs faits importants se sont produits au cours du mois écoulé. Début octobre, la Présidente a accepté la démission de la Ministre de la justice, Mme Christiana Tah, restée plus de cinq années à ce poste. En partant, Mme Tah a publiquement déclaré avoir été entravée dans ses efforts pour s’acquitter de sa responsabilité de direction des institutions nationales chargées de la sécurité, qui relèvent de l’autorité de son ministère. Il y a quelques jours, la Commission nationale indépendante des droits de l’homme a publié un rapport contestant les conclusions d’une commission d’enquête sur les actions commises par l’armée tandis que celle-ci faisait observer la mise en quarantaine d’une population infectée par le virus Ebola à Monrovia. Cinq soldats ont été reconnus coupables d’infractions disciplinaires liées à l’incident, et ont été rétrogradés et condamnés à rester en garde à vue, mais la question de leur poursuite pénale demeure.

Sur instruction de la Présidente et du Parlement, l’organe national chargé des élections a tenu des consultations avec diverses parties prenantes sur la manière de procéder pour les élections sénatoriales qui, dans des circonstances normales, auraient dû se dérouler le 14 octobre. Nombreux sont ceux qui, au sein de la société civile, ont formulé leurs vives préoccupations au sujet de la pertinence de la tenue d’élections sénatoriales, tandis que l’organe électoral a recommandé au Parlement qu’elles se tiennent le 16 décembre. Cette proposition est actuellement à l’étude. Hier, l’état d’urgence de 90 jours imposé par la Présidente en réponse à la situation d’urgence sanitaire est arrivé à expiration, et le Parlement est en train d’en envisager l’éventuel prolongement.

Le mois dernier, je parlais de notre crainte que la crise d’Ebola ne fasse régresser le pays. Le Conseil est conscient des défis auxquels est confronté le Libéria. Or, ceux-ci ont été encore exacerbés par la situation d’urgence sanitaire. Les clivages politiques et sociaux au Libéria se creusent, les institutions nationales déjà faibles se montrent de plus en plus vulnérables, et dans les circonstances actuelles, la survie même des Libériens les plus vulnérables sur le plan économique est menacée. Comme je l’ai dit le mois dernier, les plus petits usages de dignité qui font notre humanité commune, comme la capacité de toucher et de réconforter des êtres chers, ont tous disparu dans le contexte du virus Ebola.

Il reste cependant, au milieu de cette crise grave, quelques bonnes nouvelles. Nous ne voyons plus de signes annonçant un risque de dégradation supplémentaire des conditions de sécurité, ce qui, le Conseil s’en souviendra, était notre crainte fin août et début septembre. Et même si la crise astreint, comme jamais auparavant, les institutions publiques à une

obligation de résultat, et il est vrai qu'elles n'y sont pas toujours parvenues, certains points forts ont également été mis en évidence. Par exemple, les responsables locaux ont relevé les défis, à leur niveau, d'une manière qui n'avait jamais été vue auparavant, offrant l'occasion unique de décentraliser les services. En outre, le fait que la Commission nationale des droits de l'homme a exigé des comptes pour les actes commis par les forces de sécurité à West Point a été l'occasion notable de renforcer le contrôle démocratique des forces de sécurité. Ce sont là des objectifs sur lesquels nous avons travaillé pendant des années, et dans la réalisation desquels nous avions observé un inquiétant manque de diligence.

Pour le Libéria, c'est clairement une heure de tragédie nationale. Comme l'a dit le Ministre de la défense au Conseil en septembre, l'existence même du pays est en jeu. Mais même dans un moment aussi difficile, il est possible de mobiliser avec l'urgence nécessaire à la transformation. Et nous devons encourager le peuple et le Gouvernement libériens à saisir cette occasion, non seulement pour répondre à la crise immédiate, mais également pour reconstruire le pays après l'épidémie d'Ebola. Les Libériens font montre d'une résilience considérable depuis le début de la crise de l'Ebola, et nous sommes impressionnés par leur force. Nous devons leur fournir toute l'aide possible, et réfléchir à la meilleure façon de contribuer non seulement à la riposte contre l'Ebola, mais aussi, et c'est sans doute le plus important, aux efforts de reconstruction qui seront nécessaires après la crise.

En août, le Secrétaire général a formulé une série de recommandations (voir S/2014/598) sur la façon dont l'ONU pourrait revoir son engagement au Libéria, y compris s'agissant du renforcement du rôle politique de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et du retrait de son personnel en uniforme. Dans les circonstances actuelles, nous sommes d'avis qu'il serait indiqué de proroger le mandat de la MINUL jusqu'en septembre 2015, tout en prolongeant l'ensemble des recommandations portant sur les questions politiques et en reportant l'examen du retrait des contingents et des forces de police jusqu'à ce que les autorités sanitaires compétentes nous informent que la crise de l'Ebola est terminée.

En tant que représentants de la communauté internationale, nous devons saisir l'instant présent et voir comment nous pouvons collectivement faire de notre mieux pour faire de cette situation l'occasion d'une transformation positive du pays. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport du mois d'août, il se pourrait que nous ayons à repenser notre engagement au Libéria. Alors que la communauté internationale intensifie son intervention face à l'enjeu immédiat du combat contre le virus Ebola, nous devons également réfléchir à la manière dont nous pouvons collectivement contribuer à la reconstruction du Libéria dans le sillage de l'épidémie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix.

M. Thöresson (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et aux amis de tous ceux qui ont péri dans l'épidémie d'Ebola. Je tiens à féliciter le Gouvernement libérien ainsi que tous les Libériens de leur résilience et de leur détermination, et je rends hommage aux nombreux et courageux travailleurs du secteur de la santé qui participent à l'action médicale. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour le soutien fourni par l'ONU et les autres partenaires internationaux. Bien qu'il semble y avoir quelques signes encourageants, il est bien trop tôt pour que la communauté internationale relâche sa vigilance. Une attention continue et des efforts considérables sont encore nécessaires.

Le 3 novembre, les formations Guinée, Sierra Leone et Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont tenu une deuxième réunion conjointe sur la crise de l'Ebola. Le format conjoint de ces réunions souligne l'importance de la dimension régionale de la crise, et la nécessité de maintenir une étroite coopération régionale. La perspective régionale de l'action internationale contre le virus Ebola doit nous permettre de tirer les enseignements qui s'imposent pour renforcer également la coordination régionale dans nos efforts de consolidation de la paix.

Dans le cadre de cette réunion conjointe, nous avons identifié trois domaines prioritaires pour la Commission de consolidation de la paix. Le premier est le respect des engagements. Nous voudrions insister pour que les généreuses promesses et annonces de contributions faites en faveur de l'action internationale contre l'Ebola se concrétisent sur le terrain, aussi vite que possible, et pour que subsiste une forte présence internationale afin de faciliter la fourniture efficace de cet appui.

Deuxièmement, nous devons répondre aux besoins immédiats en matière de consolidation de la paix. Il est essentiel qu'une démarche globale qui permette de répondre aux problèmes de sécurité, de développement et de gouvernance accompagne l'action médicale de santé publique. Par exemple, comme nous l'avons souligné précédemment dans notre déclaration au Conseil en septembre (voir S/PV.7260), il est extrêmement urgent de régler les problèmes de capacités et de mobilité de la Police nationale libérienne. Les efforts visant à garantir l'état de droit et la protection des civils, tout comme les mesures de confiance destinées à prévenir de nouveaux troubles sociaux sont également à encourager et soutenir.

Troisièmement, nous devons nous préparer pour le moyen terme. Nous devons dès à présent commencer à prévoir un appui renforcé et accéléré à la consolidation de la paix au lendemain de la crise, notamment en raison de l'incidence sévère que l'épidémie a sur l'économie, et qui entravera la capacité du Libéria de mettre en œuvre ses engagements. La Commission de consolidation de la paix demandera donc au Secrétaire général de procéder à une évaluation complète des répercussions du virus Ebola sur les priorités relatives à la consolidation de la paix, y compris en formulant des recommandations en vue d'un appui international ciblé et efficace.

Compte tenu de l'importance de la dimension économique de cette crise, nous avions invité de hauts représentants de la Banque mondiale à participer à notre réunion la semaine dernière afin qu'ils nous fournissent une estimation des incidences économiques. D'après la Banque mondiale, les répercussions financières sur la région sur deux ans pourraient atteindre 32,6 milliards de dollars d'ici à la fin de 2015. La Banque mondiale a également indiqué que le déficit financier du budget révisé du Libéria pour 2014-2015 représente plus de la moitié du déficit budgétaire, qui devrait dépasser les 300 millions de dollars. Une récente évaluation effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement met en exergue les répercussions négatives sur les recettes nationales et l'accroissement des pressions sur les dépenses publiques.

Comme l'a dit la Représentante permanente du Libéria, l'Ambassadrice Kamara, dans le cadre de notre réunion de la semaine dernière, les tensions seront de plus en plus fortes et la confiance de l'opinion sera entamée à mesure que l'écart entre les attentes de la population et la capacité d'agir du Gouvernement se creuse. La cohésion de la société libérienne est mise à mal par cette crise, qui augmente les risques de troubles et d'instabilité politique. En notre qualité de partenaires, nous devrions contribuer à réduire ces risques, y compris en appuyant les efforts visant à améliorer les relations entre l'État et la société. Il sera important d'apporter notre appui en toute transparence afin de contribuer à rétablir la confiance de la population. Comme nous l'avons déjà dit, il faut isoler le virus Ebola, et non pas les pays touchés. Le renforcement de la coopération internationale et régionale restera indispensable pour alléger le fardeau de la crise. Nous devons contribuer à la mise en place des conditions nécessaires pour que les entreprises retournent au Libéria et encourager leur retour. Les vols à destination du Libéria qui ont été suspendus doivent reprendre pour faciliter cette coopération.

Compte tenu des risques accrus d'instabilité et de la nécessité constante d'assurer un appui efficace, il faut absolument maintenir une forte présence internationale au Libéria. Nous accueillons donc avec satisfaction la décision de prolonger le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria. Nous devons également veiller à ne laisser aucun vide lorsque la réduction des effectifs de la Mission reprendra, en particulier à l'approche des élections présidentielle et législatives. Il pourrait s'avérer nécessaire d'adopter une nouvelle approche en matière de coopération internationale pour le développement afin de veiller à ce que cet appui soit efficace et contribue à obtenir des résultats durables.

La Commission de consolidation de la paix continuera de se servir des outils de consolidation de la paix dont elle dispose de manière souple, en fonction de l'évolution des besoins. La déclaration sur des engagements réciproques, dont le but est de renforcer l'état de droit, d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité et de promouvoir la réconciliation nationale, devra être revue et actualisée. Les projets menés actuellement au Libéria avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix doivent également être calibrés et adaptés pour répondre aux besoins de la situation actuelle. À cet égard, l'évaluation des répercussions du virus Ebola sur la consolidation de la paix demandée au Secrétaire général sera une contribution essentielle à nos efforts actuels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Libéria.

Mme Kamara (Libéria) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois. LaPrésidente, le

Gouvernement et le peuple libériens vous remercient vivement, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, pour l'appui soutenu que le Conseil fournit au Libéria depuis des années et pour son engagement constant aux côtés de mon pays.

Je remercie les précédents orateurs, M. Ladsous et le représentant de l'Ambassadeur Grunditz, de nous avoir fait part de leurs vues.

Ces derniers mois ont été cruciaux pour le Libéria. L'épidémie d'Ebola et sa propagation rapide ont posé de multiples problèmes à mon pays. Les effets destructeurs de la maladie à virus Ebola sont bien réels. La Banque mondiale a récemment décrit de façon peu encourageante les incidences économiques de cette maladie sur les trois pays les plus touchés : la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Compte tenu du déficit budgétaire et des projections indiquant que les recettes nationales devraient être insuffisantes, la capacité du Gouvernement d'assumer sa responsabilité envers le peuple libérien demeure considérablement entravée.

L'activité agricole continue d'en pâtir. En de nombreux endroits, les marchés sont toujours fermés et l'accès aux aliments de base est limité, en particulier dans les zones rurales. Les écoles restent fermées, ce qui sape énormément nos efforts de réorganisation et de renforcement du système éducatif. Il va sans dire que cela a également nui aux activités de consolidation de la paix.

L'état d'urgence décrété par la Présidente Sirleaf il y a trois mois a été levé. Durant cette période, certains droits dont les Libériens jouissaient ont été suspendus. En conséquence, le Gouvernement n'a pas pu organiser les élections sénatoriales en octobre, en vue de pourvoir 15 sièges qui deviendront vacants au Sénat en début d'année prochaine. La nouvelle date des élections, le 16 décembre, a été fixée hier par le Parlement. Nous espérons que la situation dans le pays se sera suffisamment améliorée pour assurer le bon déroulement des élections le mois prochain.

D'après les dernières informations, la propagation de la maladie pourrait être en recul au Libéria. C'est bien entendu une bonne nouvelle pour le Gouvernement et le peuple libériens ainsi que pour la communauté internationale. Néanmoins, il faut faire preuve de prudence et ne pas relâcher nos efforts dans la lutte contre cette maladie. La maladie à virus Ebola est imprévisible et un cas d'infection peut avoir un effet de domino. La levée de l'état d'urgence signifie le rétablissement de certaines libertés, y compris la liberté de circulation et la liberté de réunion. Les déplacements et les échanges font qu'il y a de grands risques que le virus réapparaisse dans des zones où l'on pensait l'avoir maîtrisé. Le Gouvernement libérien est déterminé à rester vigilant, notamment en coopérant avec les autres pays touchés. Dans le même temps, le Gouvernement envisage les premières mesures à prendre pour un relèvement rapide. L'appui soutenu, solide et coordonné de la communauté internationale aux niveaux régional et mondial est également indispensable pour lutter efficacement contre cette maladie. Cet effort exige d'honorer les engagements pris et les promesses faites.

Sans sous-estimer la capacité de résistance du peuple libérien face à cette pandémie, nous devons reconnaître que le renforcement de l'assistance internationale a joué un rôle essentiel dans les progrès réalisés à ce jour pour maîtriser la maladie au Libéria. C'est pourquoi je tiens à remercier une nouvelle fois le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, le Président de l'Assemblée générale et tous les Membres de l'ONU pour l'appui dont bénéficie le Libéria. Je remercie également les responsables de nos organisations continentale et régionale, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour leur appui important aux efforts d'atténuation des effets de cette maladie.

Il y a près de trois mois, le Conseil de sécurité s'est réuni (voir S/PV.7263) pour examiner le vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598). Conscient de l'ampleur de la crise d'Ebola, le Conseil a pris la sage décision de suspendre l'examen de la recommandation figurant dans le rapport et a approuvé la prorogation technique du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une période de trois mois. C'était une décision importante et une nouvelle preuve de la volonté du Conseil de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par cette décision, il a admis de manière implicite que les acquis réalisés par la MINUL en matière de stabilisation de la sécurité au Libéria pouvaient être menacés par cette maladie. Le départ des soldats de la paix à ce moment décisif aurait eu des conséquences psychologiques graves sur les Libériens. Leur retrait aurait involontairement fait passer le message que c'était le pays, et non la maladie, que l'on isolait. Une forte présence internationale était alors importante et elle reste un facteur de stabilisation

essentiel dans une situation marquée par un climat social, politique et économique changeant et fragile.

Aussi difficile que cela ait pu être pour les membres de la MINUL de rester au Libéria alors que la maladie faisait des ravages autour d'eux, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont montré leur attachement à la Mission, mais aussi aux valeurs essentielles du maintien de la paix, en aidant le Libéria à maintenir la stabilité nationale. Ils méritent des félicitations particulières. Nous les exhortons à ne pas dévier de leur cap au Libéria. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Karin Landgren, pour son appui et son engagement personnels, et je rends hommage aux soldats de la paix et aux membres des unités de police pour leur courage et leur grand sens du devoir. Sur une note grave, j'adresse à nouveau, au nom du Gouvernement et du peuple libériens et en mon nom propre, nos plus sincères condoléances aux familles des deux membres de la MINUL qui ont perdu la vie après avoir contracté le virus Ebola.

Mon gouvernement estime que la situation ne s'est pas suffisamment améliorée pour résister aux bouleversements qui pourraient fragiliser l'équilibre en vigueur s'agissant de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale. Une simple évaluation sommaire des effets met en évidence le fait que la maladie a accentué les fragilités et les vulnérabilités, lesquelles sont susceptibles de mener à la violence si elles ne sont pas traitées de manière appropriée. Le chômage, en particulier parmi les jeunes, est exacerbé par l'interruption des activités commerciales dans le secteur privé. La confiance de la population continuera de s'effriter dans les mois qui viennent si les contraintes financières persistent à entraver la fourniture de services. On envisage déjà des difficultés majeures concernant les moyens de subsistance, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des dispositifs de protection sociale pour venir en aide aux groupes extrêmement vulnérables, comme les veuves ou les orphelins.

Les succès obtenus dans la lutte contre la maladie doivent être surveillés sur le court et le long terme, car le contexte politique et social au Libéria reste vulnérable aux chocs. Nous espérons que, dans le cadre de ses délibérations, le Conseil gardera à l'esprit la menace permanente et implacable que fait peser le virus, notamment sur la paix et la sécurité du pays, ainsi que sur sa cohésion sociale.

Comme nous le savons tous, les missions de maintien de la paix telles que la MINUL disposent d'atouts précieux, tant humains que matériels. Nous estimons que les atouts de la MINUL pourraient permettre de changer la donne s'ils étaient déployés en complément des efforts consentis par le Gouvernement, par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et par nos partenaires pour renforcer la lutte contre le virus.

En conséquence, mon gouvernement demande au Conseil de proroger le mandat de la MINUL d'une année entière et de reporter une nouvelle fois l'examen des modifications proposées pour la Mission qui figurent dans le vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général. Nous suggérons humblement que lorsque l'Organisation mondiale de la Santé annoncera qu'il n'y a plus d'Ebola au Libéria, le Conseil autorise une évaluation complète de la situation sur le terrain. Comme par le passé, les conclusions de cette évaluation serviraient alors à guider les prochaines mesures que pourrait prendre le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.